

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La « Marseillaise » et le Tsar

Donc, le Tsar Nicolas II, pour la seconde fois, a touché la terre française ; il a été accueilli par notre chant national, la *Marseillaise*, dont les accents se sont mêlés à ceux de l'Hymne russe, que l'on appellerait mieux l'Hymne du Tsar.

Il l'aura écoutée avec respect, suivant en cela l'exemple de son père Alexandre III, qui entendit debout et tête nue, lui, l'autocrate de toutes les Russies, le chant où vibra pour la première fois, d'une façon vraiment populaire, l'âme républicaine de la France.

Et c'est ce que ne peuvent souffrir les réactionnaires.

Les royalistes surtout se souviennent avec amertume qu'aux sons guerriers de la *Marseillaise* furent battues autrefois les troupes de Condé, et ils en gardent à notre hymne national une éternelle rancune.

Voici, à titre d'exemple et de document, ce qu'écrivait l'autre jour un journal royaliste :

Dans huit jours, en l'honneur du tsar, l'hymne fameux retentira partout. Si nous hurlons d'un cœur sincère et d'une voix convaincue ces ardents couplets, les « grands ancêtres » nous béniront du fond de leur tombe, et l'univers admirera de quel enthousiasme républicain la France est consumée. « Entendez-vous dans nos campagnes rugir ces féroces soldats... Aux armes, citoyens... Tyrans, descendez au cercueil !... » Phrases sublimes ! Sainte colère ! Mais ne fâcherons-nous pas Sa Majesté Nicolas II ?

Imaginez qu'un contribuable, prenant au mot sa *Marseillaise*, fasse « descendre au cercueil » ce tyran qu'est l'empereur russe. Cinq cents policiers tomberont sur l'assassin et l'enverront accroître la clientèle de M. Deibler.

En présence du souverain russe, le « Descendez au cercueil » n'est plus qu'une vague rhétorique. Ce sont des mots que chacun répète sans réfléchir ; Loubet, Millebrand et André seraient bien surpris si nous leur expliquions qu'ils commettent une impertinence et une grossièreté. Pas possible !... Ne font-ils pas de leur mieux ? ne se montrent-ils pas obéissants, soumis, et soupires d'échine ? Oui, mais ce « Descendez au cercueil » ? Ah ! ma foi, ils n'y songeaient guère, et ça n'a pas d'importance. La *Marseillaise* ! Qui donc en connaît autre chose que la musique ?.....

Etrange régime, d'où la sincérité est exclue et où l'on ne sait jamais très clairement d'un homme s'il est réactionnaire ou jacobin, russe, antirusse ou cosaque. Les insulteurs du tsar accueillent aujourd'hui le tsar, et on ne trouve rien de plus galant à offrir au plus déterminé « tyran » de l'Europe qu'une menace de le « descendre au cercueil ».

C'est toujours, on le voit, la même tactique, et c'est la même bonne foi. Nos adversaires ne peuvent se consoler de voir que la République peut traiter de paire à égale avec le plus puissant monarque de l'Europe ; ils enragent de voir les plus augustes têtes se

découvrir aux accents de l'hymne républicain ; et ils voudraient que le souverain russe, aussi aveugle qu'eux par une passion politique dont il n'a que faire, prit pour une insulte à son adresse le chant devenu national par le choix des Français épris de liberté.

De là, les spirituelles variations que vous venez de lire, sur le fameux : « Tyrans, descendez au cercueil ! »

Mais notre confrère a bien raison de dire qu'on ne connaît pas les paroles de la *Marseillaise*. Lui-même les ignore, puisque le vers dont il prend texte pour railler et baffouer si agréablement notre chant national, est tiré du... *Chant du Départ* !

P. B.

LE TZAR EN FRANCE

Les souverains russes sont repartis de Compiègne jeudi matin se rendant à Reims. M. Loubet se trouvait dans le landau avec le Tsar.

Le train parti de Compiègne s'est arrêté au Fresnoy où le cortège officiel doit descendre pour se rendre au champ des manœuvres.

Les manœuvres ont été exécutées par les troupes d'une façon merveilleuse qui a fort intéressé le Tsar.

La manœuvre terminée, un déjeuner a été servi au fort de Vitry : au dessert, des toasts ont été portés par M. Loubet et par le Tsar : la musique a fait entendre l'hymne russe et la marseillaise.

Le Tsar et la Tsarine, M. Loubet se sont rendus jeudi à Reims.

Ils y sont arrivés à 5 heures du soir : Ils ont été reçus à Reims par une foule immense qui n'a cessé de faire entendre d'enthousiastes acclamations sur le passage des souverains russes et du président de la République et du gouvernement français.

Les souverains ont visité la basilique de Reims puis ont été reçus à l'hôtel de ville où une coupe de campagne leur a été offerte.

Ils sont repartis le soir même pour Compiègne.

Le Toast du Président

Au déjeuner du fort de Vitry, le Président de la République a porté à l'empereur le toast suivant :

« Je suis heureux de transmettre à Votre Majesté le salut et les remerciements de l'armée, fière et reconnaissante de l'intérêt que vous venez de lui témoigner.

« Si, d'un même cœur, la France et la représentation de la France s'appliquent à doter l'armée de tout ce qui peut porter sa force au plus haut point, l'armée, de son côté, met toute son âme à pouvoir répondre à tout moment à l'appel de la France.

« La présence de Votre Majesté à ces manœuvres constitue pour elle, en même temps qu'une récompense très haute, le plus puissant des encouragements.

« Les chefs le savent, les troupes le sentent, et je me fais avec joie leur interprète en levant mon verre en l'honneur de Votre Majesté et de Sa Majesté l'impératrice, et en buvant à la gloire de l'armée russe unie à la nôtre, comme l'a dit à Châlons Votre Majesté, par un profond sentiment de confraternité d'armes. »

La musique joue l'*Hymne russe*.

Réponse du Tsar

L'empereur a répondu en ces termes au toast du Président de la République :

« Les manœuvres auxquelles nous venons

d'assister m'ont permis d'apprécier personnellement le degré de perfection de la brillante armée française, et je m'en réjouis de cœur comme d'un objet de légitime orgueil pour la France amie.

« Je bois à la brave armée française, à sa gloire, à sa prospérité, et j'aime à la considérer comme un puissant appui des principes d'équité sur lesquels reposent l'ordre général, la paix et le bien-être des nations. »

La musique joue la *Marseillaise*.

Cadeaux et décorations

L'empereur Nicolas a envoyé au président des deux Chambres et au président du Conseil le grand cordon de Saint-Alexandre Newski avec brillants ; il a accordé à tous les membres du cabinet le grand-cordon de l'Aigle-Blanc. Comme M. Delcassé a déjà reçu, au mois d'avril dernier, la plus haute décoration de l'empire russe, l'empereur lui a fait parvenir un magnifique cadeau.

Le président de la République a fait présent à l'empereur de magnifiques tapisseries des Gobelins, représentants les mois d'Audran, et à l'impératrice un beau groupe de danseuses de Léonard, exécuté en biscuit de Sèvres ; il a envoyé des décorations aux personnalités qui accompagnent les souverains russes et des cadeaux à ceux qui avaient déjà la Légion d'honneur et les ordres français.

Au Transvaal

Deux défaites Anglaises

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, relatant deux malheurs arrivés aux armes anglaises. Le premier a rapport au commandant de Scouts, ce dernier, voulant rompre le cordon de colonnes qui l'entourait, a chargé avec impétuosité un escadron de lanciers à Elands-River-Poort, à l'ouest de Tarkistad. Les Boers tuèrent trois officiers anglais et vingt soldats et blessèrent le commandant anglais. L'escadron était composé de trente hommes, qui se sont défendus très bravement et ont infligé de grandes pertes aux Boers, lesquels étant habillés en khaki avaient été pris, par nos troupes pour nos propres soldats.

Les colonnes anglaises poursuivent Scouts de très près.

Le second désastre s'est produit au sud d'Utrecht. Un commandant, avec trois compagnies d'infanterie montée et trois canons faisait une reconnaissance, lorsque ayant aperçu 300 Boers, il fit descendre ses hommes de cheval et les fit courir vers une colline dominant l'ennemi.

A ce moment, les Boers, qui avaient évidemment tendu un piège aux Anglais, attaquèrent vivement ceux-ci à la fois de front et sur le flanc droit. Le combat fut très violent. Les Boers, qui étaient nombreux et bien abrités, accablèrent les Anglais, tuèrent deux officiers, 14 soldats, blessèrent 5 officiers et 25 soldats et capturèrent cinq officiers et 150 soldats. Les trois canons ont été perdus. Le commandant et un autre officier ont pu s'échapper pendant la mêlée et atteindre le guet de Dejager. Ils disent que les Boers sont au nombre de plus de 1,000 sous les ordres de Botha. Lord Kitchener termine en disant qu'il envoie des renforts.

INFORMATIONS

Faux bruit d'attentat

On avait constaté, qu'une vitre d'une des voitures du train K, parti de Paris à minuit

vingt, et emmenant les invités du président de la République portait un petit rond qui semblait être fait par une balle. Le projectile qui avait dû être lancé du dehors s'était aplati sur le panneau d'une porte.

Bien qu'on ignore à quel moment précis ce trou a été fait, il est certain qu'il ne peut être question d'attentat, comme quelques journaux le laissent entendre, contre le président de la République. En effet, M. Lépine, qui se trouvait dans le train, au retour, examinait la vitre en compagnie de M. Guillemet questeur de la Chambre, et de quelques députés, lorsque le général Deloye, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, qui se trouvait présent, a déclaré au préfet de police, qu'avant le départ du train il avait, avec son fils constaté ce petit trou dans la vitre.

Le passe-partout de Chéret

Le ministère des affaires étrangères avait commandé au peintre Chéret un « passe-partout » pouvant servir indistinctement à l'illustration d'un menu de déjeuner ou de lunch ou d'un programme quelconque.

Le peintre Chéret a fait la charmante composition suivante :

En avant d'un fond formé pour la perspective du pont Alexandre III, dont on aperçoit les deux pylônes surmontés des hippocampes de Frémiet, une République s'élançant tenant contre son sein les deux drapeaux de France et de Russie étroitement unis. Elle est coiffée d'un petit bonnet phrygien drôlement chiffonné, couronnée de chêne, et sourit d'un air mutin. Le mouvement est endiablé et d'un parisianisme fou.

Au dessus plane l'aigle héraldique russe. Au bas de la composition un cartouche aux armes de Paris est posé sur une branche de laurier.

La situation en Turquie

Les tentatives continuent auprès de M. Bapst. Maintenant on voudrait qu'il engageât les Lorando à s'entendre avec la commission qui s'occupe à la Porte d'établir les comptes d'intérêts réclamés par eux. M. Bapst a refusé. Les Turcs voudraient faire à MM. Lorando les mêmes conditions qu'ils ont faites à M. Tubini, en se basant sur un intérêt de 6 0/0. Il est peu probable que sur ces bases on arrive à un arrangement aussi facilement qu'avec la créance Tubini. Les garanties consenties pour celle-ci sont acceptables. Ce sont des délégations sur les douanes au nom du consulat de France.

Le lieutenant-colonel parti de Constantinople pour aller assister aux grandes manœuvres françaises était arrivé à Vienne lorsqu'il reçut l'ordre de rentrer à Constantinople, le gouvernement français ayant, entre temps, informé le gouvernement Ottoman que son délégué militaire ne serait pas reçu.

Manifestation de réservistes

Une manifestation très grave a eu lieu hier à 4 heures, devant les bureaux des journaux locaux, la préfecture et le cercle militaire de Marseille.

Cette manifestation a été organisée par un groupe de réservistes qui avaient eu à se plaindre d'un colonel pendant la dernière période des vingt-huit jours.

Les manifestants, dont le nombre a été grossi par des curieux, ont défilé dans les rues en conspuant l'officier en question. Ils ont été dispersés par la police.

Poursuites

Le *Libertaire* du 15 septembre a publié, sous la signature de M. Laurent Tailhade,

et sous ce titre : « le Triomphe de la domesticité », un article ayant rapport au voyage du tzar et que le parquet, en vertu de l'article 24 de la loi de 1893 sur les menées anarchistes, modifié par la loi de 1894, a décidé de poursuivre. Le délit relevé est celui de provocation au meurtre.

M. André juge d'instruction, a : convoqué M. Laurent Tailhade à son cabinet ainsi que M. Grandidier, gérant du *Libertaire*. Les numéros du journal ont été saisis et une perquisition a été opérée dans les bureaux du *Libertaire*.

M. Grandidier, gérant du *Libertaire*, a été arrêté.

Laurent Tailhade, impliqué dans la même affaire n'a pas reparu à son domicile. Un mandat d'arrêt est décerné contre lui.

Les obsèques de Mac-Kinley

Le train funèbre est arrivé à Canton, le cercueil a été transporté au Palais de justice, où le corps de M. Mac-Kinley a été exposé jusqu'au soir. Une foule énorme a défilé devant le cercueil, qui a été ensuite transporté dans la maison où habitait l'ancien président de la République des Etats-Unis.

Le corps de celui qui fut le président Mac-Kinley a été conduit, au cimetière de Canton, au milieu d'une affluence considérable.

Le cortège funèbre a quitté la résidence du président à une heure vingt et s'est dirigé vers l'église méthodiste épiscopale à une heure quarante-cinq.

L'intérieur de l'église était orné de drapés noirs. Un portrait très ressemblant du défunt président était placé devant la chaire. La stalle que M^{me} Mac-Kinley occupait pendant le service était drapée de crêpe.

Le service, très simple, a commencé par la marche funèbre de Beethoven. Après la lecture de quelques prières et le chant de quelques hymnes, le chapelain du 29^e régiment d'infanterie a donné la bénédiction. Le cortège funèbre s'est reformé pour aller au cimetière.

L'état de M^{me} Mac-Kinley donne de graves inquiétudes.

Le Santos-Dumont

Mercredi soir, MM. Santos-Dumont et Emmanuel Aimé, voyant la température se relever, avaient décidé de passer la nuit au parc de Saint-Cloud, afin de partir dès le lendemain matin.

A six heures, l'aéronaute, aidé des employés, prenait ses dernières dispositions.

A huit heures, le ballon sortait de son hangar.

L'aérostat s'élevait aussitôt dans les airs. Deux ou trois minutes après, le *Santos-Dumont* atterrissait au champ de courses de Longchamp, bientôt rejoint par les employés, quelques amis, plusieurs aéronautes et des journalistes. Pendant près d'une heure, il se livra à ses essais, faisant mouvoir son hélice, son gouvernail, examinant son moteur.

Ce dernier, tout d'abord, ne fonctionna pas au gré de l'aéronaute. Cependant, vers neuf heures, M. Santos-Dumont déclara qu'il était satisfait.

Le ballon fut donc lâché, et pendant dix ou douze minutes, il évolua de façon parfaite au dessus du champ de courses. Mais alors, M. Santos-Dumont résolut de contourner la pelouse. Déjà il y était parvenu, lorsqu'à deux cents mètres environ des tribunes le ballon fut pris de côté par le vent. Il était alors neuf heures vingt. La partie gauche du ballon vint donner sur un bouquet d'arbres, dans les branches desquels elle s'accrocha. Le ballon s'inclina par l'avant; l'arrière resta suspendu dans le feuillage. Le ballon vint s'aplatir ensuite sur le côté de la nacelle, qui fut prise par le milieu.

Fort heureusement, M. Santos-Dumont n'avait eu qu'à s'incliner légèrement hors de son panier d'osier pour éviter d'être blessé.

Les nombreuses personnes présentes ont vivement félicité le hardi aéronaute d'avoir échappé au danger. Les employés de M. Santos-Dumont se sont mis aussitôt à dégager le ballon pour le ramener au parc aérostatique de Saint-Cloud.

CHRONIQUE LOCALE

Le dégrèvement

De l'impôt personnel-mobilier ET LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Mardi les Conseils d'arrondissement se réunirent pour procéder au sous-répartition du contingent de la contribution personnelle-mobilière.

Dans ces mêmes colonnes nous nous sommes déjà occupé de cette importante question du répartition qui, au Conseil général fit l'objet d'une très longue discussion.

On s'en souvient, il y avait deux projets : l'un qui favorisait Cahors l'autre qui favorisait Figeac et Gourdon.

Le Conseil général a adopté le second.

Or, d'après ce deuxième projet l'arrondissement de Cahors est dégrévé de 2685 fr. de moins qu'il ne l'était par le premier projet.

Sans doute, Cahors ville gagne au deuxième projet, mais comme nous le disions dernièrement, ici même, est-ce que les petits propriétaires des campagnes ne sont pas plus intéressants que les gros propriétaires de la ville ?

Le Conseil général a adopté le deuxième projet, mais le Conseil d'arrondissement a le droit de choisir le premier.

Et nous nous permettons de lui conseiller de le faire, car tous les cantons de l'arrondissement, sauf Cahors, profitent d'après le premier projet d'un dégrèvement supérieur de 1000 fr. environ au deuxième projet.

Au Conseil général, on a agité la question

de légalité, on a dit que le premier projet n'était pas légal ; c'est une erreur : les deux projets sont légaux autant l'un que l'autre, et certainement, si le premier avait favorisé Gourdon et Figeac, on peut être persuadé qu'il se serait trouvé de chaleureux défenseurs en faveur de ce projet-là comme il s'en est trouvé en faveur du deuxième, et la question de légalité n'aurait pas été agitée.

L'administration des contributions directes accorde ses préférences au deuxième projet : Pourquoi ?

Avec compétence, elle le défend et le défendra : le conseil d'arrondissement fera œuvre de justice et d'indépendance en passant outre, et en adoptant le premier projet, qui, répétons-le, favorise tous les cantons de notre arrondissement, toutefois, Cahors excepté.

Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier matin et a statué sur les affaires suivantes :

Election municipale de Cazillac. — Annulée.

Election au Conseil d'arrondissement de Gourdon. — Demande d'annulation : Une enquête est ordonnée.

Un scandale

Sous ce titre, nous avons publié mardi dernier un entrefilet annonçant qu'un scandale s'était produit dans une commune de l'arrondissement de Cahors.

Nous étendrons longuement sur des sujets de ce genre, n'a jamais été de notre goût ni dans nos habitudes : c'est pourquoi nous nous contenterons de dire comme complément à notre information de mardi, qu'il s'agit d'un certain L... curé d'une section de Marmignac, qui se serait enfui en joyeuse compagnie, laissant sa famille dans la plus douloureuse détresse.

CAHORS

En l'honneur du Tzar

Notre ville a voulu participer également aux fêtes qui sont données en l'honneur du Tzar et de la Tsarine.

Judi soir, après le concert militaire, la musique du 7^e a parcouru la ville en jouant la retraite, et s'est arrêtée devant la Préfecture, l'Hôtel de Ville et le Cercle militaire où elle s'est fait également entendre.

Les monuments publics étaient pavés et illuminés, une foule énorme circulait sur nos boulevards qui présentaient une animation de jour de fête.

Toutefois, il n'y a pas eu d'autre manifestation.

Au 7^e de ligne

M. Alavoine, lieutenant breveté au 130^e régiment d'infanterie, passe au 7^e d'infanterie. Maintenu stagiaire d'état-major.

Ecole professionnelle de Vierzon

Par décision de M. le ministre du Com-

merce et de l'Industrie et à la suite du concours qui a eu lieu le 5 août dernier, les jeunes gens dont les noms suivent, appartenant au département du Lot, ont été nommés élèves à l'Ecole Nationale Professionnelle de Vierzon :

- Combes Léopold, à Souillac, cl. 9^e
- Rosignol Aimé, à Lachapelle-Auzac, 10^e
- Laborie Félix, à Cambes, 73^e
- Peyret Louis, à Cahors. 78^e

Bal de la Jeunesse

Le trésorier informe les jeunes gens adhérents au *Bal de la Jeunesse*, qu'il se tiendra le dimanche 22 septembre de 10 à 11 h. 1/2 du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville pour recevoir les cotisations.

Le parricide Brugous

Brugous, le parricide de Lagarrigue, condamné par la cour d'assises du Lot à la peine de mort, attend dans la prison de Cahors que la Cour de Cassation statue sur son sort.

Les premiers jours qui suivirent sa condamnation, Brugous était calme, et paraissait aussi indifférent qu'il le fut devant le jury.

Mais aujourd'hui, il paraît qu'il devient plus agité, plus nerveux : la nuit il est en proie à des cauchemars et parfois, dans le jour, il se lamente sur son sort.

Pour se distraire, Brugous passe une partie de la journée à jouer aux cartes avec les gardiens qui sont chargés de le veiller; également, il écrit, il fait des pages d'écriture : c'est ainsi qu'il a recopié à peu près la moitié d'une histoire de France.

Mais, de jour en jour, la vision de l'échafaud le hante, l'effraie; il mange à peine, il paraît très abattu.

Accident

Ces jours derniers le jeune Imbert, âgé de six ans, demeurant rue du Rempart, est tombé dans une cave d'une hauteur de trois mètres environ. Il a été relevé inanimé et couvert de sang.

Le docteur Valat, appelé aussitôt, a placé de nombreux points de suture sur la large blessure du cuir chevelu. Il n'a pu se prononcer sur les conséquences de cette chute.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 septembre 1901

Décès

- Barou, Pierre, chiffonnier, 70 ans, à l'hospice.
- Crocq, Françoise, veuve Boutet, 83 ans, s. p. à Larroque,

Arrondissement de Cahors

SAUZET. — Fête votive. — La commune de Sauzet prépare activement la grande fête locale qui obtient tous les ans un si grand succès; le programme ne laisse rien à dési-

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXX

« JE VOUS ACHÈTE VOTRE VIE »

Venetia l'observait d'un regard grave et pensif. Elle éprouvait pour lui une pitié profonde mêlée d'un étonnement douloureux; mais en même temps une forte sensation de soulagement et de joie s'élevait au-dessus de tout autre sentiment. Elle n'avait jamais oublié l'homme auquel, jadis, dans sa naïveté d'enfant, elle avait apporté son petit trésor. Elle était heureuse de le voir vivant, quelle que fût sa vie; elle se sentait gagnée par une émotion plus prompte, plus chaude, plus vive qu'elle n'avait jamais ressentie pour un autre homme, excepté son frère.

Car c'était vrai, ainsi que Cecil le devinait, que le sombre nuage qui avait terni son nom dans les souvenirs de tous ses anciens amis en Angleterre, avait passé inaperçu d'elle. Pendant son enfance, on l'avait dérobé à ses yeux, et depuis qu'elle était femme, personne ne lui avait parlé de Cecil, excepté le Séraphin, pour qui la mémoire de l'ami perdu évoquait trop de regrets douloureux pour qu'il

eût fait la moindre allusion aux incidents qui se rattachaient à sa disparition.

— Que redoutez-vous de la part de Philippe ? finit-elle par demander, après avoir en vain attendu qu'il rompit le silence. — Vous ne vous rappelez que fort mal son caractère, si vous croyez que dans son cœur il y aura autre chose que la joie la plus sincère, à la nouvelle que vous êtes vivant. Vous ne vous figurez pas combien votre mémoire lui est chère.

Il s'arrêta brusquement devant elle.

— Chut ! cessez, je vous prie, si vous ne me voulez pas tuer. Comment ! il y a trois nuits, j'ai fui le camp comme on fuit la peste, parce que j'avais vu sa figure à la clarté du feu de bivouac et craignais qu'il ne me reconnût aussi !

Elle le regarda d'un air étonné et effrayé. Dans l'agitation passionnée de cet homme qui s'était montré si calme en face du danger et si inébranlable au milieu des adversités, devait se cacher un secret terrible.

Vous vous êtes enfui devant Philippe ? Ah ! comme vous le connaissez peu ! Que lui importe, si vous êtes prince ou troupier, si vous portez un habit de gala ou un uniforme de simple soldat. Son amitié ne s'est jamais donnée pour ces choses extérieures. Mais, tenez ! cela me rappelle le fait que vous avez hérité. Avez-vous appris que lord Royallieu est mort et que votre frère cadet porte le titre, s'imaginant que vous avez péri à Marseille ? Hier, il était ici avec moi ; il est venu passer l'automne en Algérie. Quel que fût

votre motif pour rester caché à nous tous, vous devez réclamer votre droit maintenant. Vous devez retourner et reprendre tout ce qui est votre propriété légitime. Quelle que soit la cause de vos souffrances et de la misère qui a été votre part ici, c'est fini maintenant.

Jamais sa beauté ne l'avait frappé aussi vivement qu'en ce moment, où elle l'encourageait à réclamer ses droits, ne sachant pas qu'elle lui conseillait de trahir son frère et de forfaire à sa parole.

Pourquoi ne répondez-vous pas ? poursuivait-elle, se penchant vers lui avec surprise, tandis qu'un soupçon et une crainte naissante assombrissaient l'azur de ses yeux, qui se fixaient sur lui avec un intérêt inquiet. Est-il possible que vous soyez averti de votre héritage, de vos titres et propriétés, et que, volontairement, vous restiez ici comme simple soldat ? Lord Royallieu doit vous céder la place du moment que vous aurez prouvé votre identité, et cela ne saurait offrir aucune difficulté. Moi, je vous reconnais bien, et Philippe, j'en suis sûre, n'aura qu'à vous voir pour...

— Chut ! ayez pitié de moi ! N'avez-vous donc jamais entendu dire — personne ne vous a donc appris ?..

— Quoi ?
Sa figure devint plus pâle sous le coup d'un vague sentiment de peur; elle savait qu'il avait gardé son sang-froid et sa résolution au milieu des épreuves les plus terribles où puissent passer l'énergie et la patience d'un homme, et elle se disait que ce ne pouvait être que pour une raison bien extraordinaire

qu'il se montrait si découragé et si bouleversé.

— Qu'est-ce que j'aurais pu apprendre ? lui demanda-t-elle, lorsqu'il s'arrêta.

Il se détourna, de sorte qu'elle ne pouvait pas le regarder en face.

— Ceci, madame, que, le jour où je fus mort pour le monde, je mourus entaché du soupçon d'un crime !

— D'un crime ?

Une horreur profonde perça dans sa voix quand elle répéta ce mot. Mais elle se leva et allant droit à lui, elle le regarda fixement avec l'intrépide résolution d'une femme qu'une moitié de la vérité ne saurait tromper et qui ne s'épouvante pas devant l'ombre d'un danger.

— D'un crime ? Quel crime ?

Alors, mais alors seulement il tourna vers elle un regard étrange, suppliant, et dont la sérénité témoignait pourtant en faveur de sa conscience.

— On m'a accusé d'avoir contrefait la signature de votre frère.

Elle laissa échapper un cri de défaillance sa bouche pâlisait, tandis que ses yeux dilatés s'obscurcissaient.

— On vous a accusé ! Mais à tort ?

Cecil respirait à peine : il croyait suffoquer.

— C'est ce que je ne pouvais pas prouver.

— Pas prouver ? Pourquoi ?

— Je ne pouvais pas.

— Mais lui — Philippe — jamais il ne vous a cru coupable !

(A suivre.)

rer. La fête cette année sera des plus belles. En voici le programme :

Samedi 28 septembre, annonce de la fête par le canon *Le Sauzettois*. A 8 heures retraite aux flambeaux.

Dimanche 29 septembre, à 8 heures, promenade de la musique en ville; à 11 h. distribution de bouquets; à 3 h. grandes courses de bicyclettes avec primes; à 5 h. grand bal de jour dans la halle richement décorée et pavée; à 8 h. grande illumination; à 9 h. brillant feu d'artifice; à 10 h. retraite aux flambeaux, un char richement décoré parcourra les rues de la localité; à 10 h. 1/2 grand bal de nuit.

Lundi 30 septembre, à 8 h. réveil par la musique; à 9 h. tir aux pigeons; à 2 h. courses aux anneaux, mât de cocagne et autres jeux divers; à 4 h. grand bal de jour; à 8 h. nouvelles illuminations, départ d'un ballon; à 9 h. bal de nuit, à minuit grand quadrille infernal, bataille de confettis et de serpents.

Les étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence trouveront comme par le passé un accueil sympathique et fraternel.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Syndicat agricole.* — Les membres du Syndicat des agriculteurs de Figeac sont convoqués pour dimanche 22 courant, à dix heures du matin, dans une des salles de la mairie. Tous les intéressés auront à cœur d'assister à cette importante réunion qui a pour objet essentiel, non-seulement l'achat en commun des engrais d'automne, tels que les scories, mais encore les demandes si urgentes de levures indispensables pour activer la fermentation des vendanges et communiquer au vin un goût et un bouquet des plus agréables. Pour ce dernier article, on peut adresser d'ores et déjà les commandes soit à M. le secrétaire, soit au président du Syndicat, afin d'obtenir sur les prix les remises de droit.

SAINT-CÉRÉ. — *Manifestation russo-phile.* — Notre petite ville a voulu fêter l'arrivée de l'empereur de Russie. Les édifices publics et nombre de maisons particulières ont arboré les drapeaux français et russes. Le soir, brillantes illuminations suivies d'une belle retraite aux flambeaux acclamée par toute la population aux cris de : « Vive la France ! Vive la Russie ! »

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Election au Conseil d'arrondissement.* — Hier, le conseil de préfecture du Lot, a été appelé à se prononcer sur la demande en annulation de l'élection de M. Malvy, au conseil d'arrondissement de Gourdon.

M. Vilard, le protestataire, a porté devant le conseil de préfecture plusieurs faits gra-

ves contre cette élection qui n'aurait pas été des plus loyales, des plus correctes.

M. Vilard soutient que des électeurs ont été sondés et à l'appui de ses affirmations il apporte des déclarations nettes de témoins impartiaux et dignes de foi.

Le conseil de préfecture n'a pu cependant prendre immédiatement une délibération ferme mais il a ordonné une enquête.

Cette enquête, nous sommes bien tranquille, sera favorable à M. Vilard; nous ne doutons pas un instant que l'élection de M. Malvy soit annulée, et que les électeurs soient avant peu appelés à faire œuvre républicaine en votant cette fois-là pour M. Vilard.

M. Vilard, est un républicain énergique et convaincu; depuis de longues années il lutte pour les idées républicaines qu'il a fait triompher à Soullaguet dont il est le maire depuis déjà longtemps.

M. Vilard est un homme sur lequel les électeurs peuvent compter.

Et c'est pourquoi, nous fîmes tous profondément affectés quand nous apprîmes que par l'indifférence d'un grand nombre d'électeurs, le maire radical de Soullaguet avait été battu, et qu'on avait laissé triompher le candidat modéré dont le succès arracha des cris de joie et des applaudissements à tous les réactionnaires, à tous les cléricaux des *Croix et Défense*.

La faute de ces républicains a été grande mais nous espérons que si l'élection de M. Malvy est annulée, — elle le sera, — ils sauront se ressaisir et voteront pour le ferme radical, M. Vilard.

LA RÉD.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1670	1570	0.54 à 0.92	
Vaches.	542	524	0.48 à 0.90	
Taureaux.	172	162	0.48 à 0.72	
Veaux.	1733	1393	0.66 à 1.08	
Moutons.	18756	16000	0.69 à 1.02	
Porcs.	4401	4401	0.76 à 1.02	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	311	133	65 à 76	
Vaches.	62	36	45 à 65	
Moutons.	794	487	70 à 87	
Porcs.	1049	996	52 à 59	

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché ne sont pas modifiées depuis hier, elles restent hésitantes tout au moins sur nos rentes qui ont de nouveau légèrement reculé.

Le 3 0/0 clôture à 100.92; le 3 1/2 0/0 à 101.82 et l'amortissable à 100.05.

Les Sociétés de Crédit sont fermement te-

nues. Le Crédit Foncier à 685; le Comptoir National d'Escompte à 572, le Crédit Lyonnais à 1029 et la Société Générale à 615.

Nos chemins sont légèrement repris: Le Lyon à 1648, le Nord à 2065 et l'Orléans à 1648.

Le Suez a baissé de 4 fr. à 3,741 fr.

Parmi les fonds Etrangers, l'Extérieure a passé de 71 à 71.27; l'Italien clôture 99.47; le Portugais à 26.

Les fonds Russes n'ont donné lieu à aucune négociation à terme.

Le Turc D reprend à 24.9 et la Banque Ottomane, à 520.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 15 Septembre 1901.

V^{ste} Nacla: Chronique. — Paul Junka; Le Mensonge de Geneviève. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus: L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot: Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac: Eugénie Grandet (suite). — François Deschamps: Au coq d'or. (suite). — Paul Gauthier: Balle perdue (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique. (suite).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessous indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition

d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la compagnie d'Orléans d'accord avec la compagnie des chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet la délivrance des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou halte du réseau du Midi et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicable de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de stations de ces réseaux.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera *franco* à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande **1 fr. 50** en timbres ou mandat pour tous frais.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XII

— Je ne compte pas priver Mme de Mirmont de ces soins qu'elle veut bien apprécier.

— Oui, je le sais, mais les médecins lui ordonnent les eaux de Bagnères, dans les Pyrénées, et... je n'ose... dit M. Legendre, hésitant à finir sa phrase.

— Pourquoi, mon cher professeur, ne pas dire tout simple: « Ma petite Geneviève, vous seriez bien gentille d'accompagner ma sœur aux eaux des Pyrénées où les médecins l'envoient... » Ce n'est pourtant pas bien difficile... et la petite Geneviève vous répondrait qu'elle serait bien heureuse, avec l'autorisation de son père, de se faire la compagne de Mme de Mirmont.

— Vous êtes bonne comme un ange, ma chère enfant, et vous m'enlevez un cruel souci. Remettez ma pauvre malade entre les mains d'une femme de chambre me semblait une chose impossible et surtout imprudente. Ah ! si je pouvais l'accompagner moi-même. Mais je suis retenu tout l'été par mes leçons du Conservatoire.

— Je tâcherai de vous remplacer, mon cher professeur. Et quand partons-nous ? demanda gaiement Geneviève avec une grâce charmante.

— Le mois prochain seulement. Vous aurez tout le temps de faire vos préparatifs. Je vais voir votre père et annoncer à ma sœur la bonne nouvelle. Vous voyez que je ne doute pas de l'assentiment de M. Davillier.

« Oui, monsieur mon frère, — écrivait un mois plus tard Geneviève à Charles Davillier, — je viens encore d'abandonner notre gîte, de laisser derrière moi la silencieuse rue du *Puits-qui-Parle*. Pouvais-je faire autrement ? Pouvais-je refuser à cet excellent ami d'accompagner Mme de Mirmont, cette sœur qui est aujourd'hui toute sa famille ? Et puis, indépendamment des liens qui l'unissent à M. Legendre, j'aime de tout mon cœur cette aimable femme. Je l'ai toujours trouvée pleine de bienveillance et prête à me guider de ses conseils; une jeune fille sans mère est heureuse de rencontrer une affection comme la sienne. Si tu savais combien elle est touchée du peu que j'ai fait pour lui être agréable. Afin de me témoigner sa gratitude, elle a voulu que ma petite Juliette fût du voyage. Sa fortune lui permet ce surcroît de dépenses, et je t'avoue que j'aurais eu beaucoup de peine à me séparer de cette chère mignonne.

« Me voici donc en pleines Pyrénées, mon ami.

— Oh ! la jolie ville que Bagnères ! Qu'elle serait plus jolie encore sans les baigneurs qui l'encombrent et lui enlèvent sa véritable physionomie ! Pendant la saison des eaux, cette

agreste localité se pare d'une fausse élégance, elle a des cafés chantants, des boutiques aux brillants étalages, la foule se presse dans les rues où se font entendre le frofrou des toilettes et le bourdonnement confus des conversations banales de tant de promeneurs ennuyés ou indifférents. Mais, à côté de ce luxe passager qui la dépare, Bagnères reste le plus adorable coin du monde que l'on puisse voir.

« Des avenues de beaux arbres ombragent la ville en tous sens. De l'eau partout circulant en ruisseaux babillards qui remplissent les places et les rues d'un gai murmure.

« L'Adour baigne le pied des maisons; ses eaux vertes, impatientes de fuir, coupent les rues dont elles font des îles remplies de fraîcheur. En résumé, des ombrages, de l'eau, des fleurs, un ciel d'un bleu profond et, servant de cadre à ce gracieux tableau, des montagnes, qui se dressent à l'horizon comme de hautes pyramides: voilà Bagnères telle que la nature l'a faite, et telle que je sais la voir encore à travers son masque d'emprunt.

« En vérité, mon cher petit frère, s'il y avait de ma part le moindre mérite d'avoir suivi Mme de Mirmont jusqu'ici, je dirais que ma vertu est récompensée.

« GENEVIÈVE. »

XIII

Par raison de santé autant que par goût, et pour fuir les bruits de l'hôtel, Mme de Mirmont avait loué pour la saison une maisonnette isolée. Cette demeure, rustique au dehors, mais confortable à l'intérieur, se trou-

vait placée assez loin d'une chute d'eau pour qu'on ne fût pas incommodé de son bruit, et assez près pour que la vue ne perdît rien de son effet pittoresque.

Les voitures et les cavalcades se dirigeaient rarement de ce côté du pays. Quelques promeneurs solitaires, cherchant le calme et la fraîcheur, égarèrent leurs pas jusque-là.

Mme de Mirmont, encore faible, s'éloignait peu de chez elle; mais entraînée par Juliette, Geneviève gagnait pas à pas les abords de la cascade; l'enfant assez forte, quoique très petite pour son âge, marchait longtemps sans fatigue; la fillette était déjà une compagne pour sa jeune mère adoptive.

Un matin, après une promenade prolongée, l'enfant étant lasse, Geneviève s'était assise au bord du bassin où les eaux de la cascade se déversent en une pluie de perles. Absorbée par le spectacle toujours attrayant des effets de lumière sur le cristal liquide de la nappe d'eau, Geneviève ne vit pas s'approcher un promeneur que cette fraîche solitude attirait. Le bruit de l'eau dominant tout autre bruit, les pas de l'inconnu n'éveillèrent point l'attention de la jeune fille. Immobile dans l'attitude de la contemplation, Geneviève acceptait machinalement les poignées d'herbe et de fleurs que Juliette venait jeter sur ses genoux; un joyeux rire accompagnait le gracieux mouvement de l'enfant.

(A suivre).

